



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 Février 2003



**COMPTE RENDU**

**L'AN DEUX MILLE TROIS, le LUNDI 24 FEVRIER à 19 h**

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de **trente six**, à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 octobre 2002.

**Membres présents :**

M. Alain VEYRET, Maire – M. Jean QUERBES ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Jean Louis MATEOS ; Mme Sandrine DERISBOURG ; Mme Lucette LOUSTEAU ; M. André MAZIERE ; M. Alain BEDOURET; Mme Dominique PIGEAU ; M. Jean-Pierre DOURNEAU ; Mme Catherine PITOUS - Adjoint -; M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Michel CAMINADE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean-Claude DISSES ; Mme Marie-Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; M. Philippe LIBIER ; M. Dominique RENARD ; Mme Marie Thérèse ALONSO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD; Mme Patricia HENRY ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; M. Jean DIONIS du SEJOUR; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX - Conseillers Municipaux

**Membre Excusé :**

Mme Liliane ALAGNOU	donne pouvoir à	Mme Sylvie RICAUD
Mme Marie Thérèse FRANCOIS-PONCET	donne pouvoir à	M. Jean DIONIS du SEJOUR

**Membres Absents :**

Mme Marie-Josèphe CABRIT - M. Daniel SOULIGNAC – M. Jean Pierre BOULHOL

## SOMMAIRE

<i>N° du rapport</i>		<i>Page</i>
	<b>Préambule</b>	<i>p. 5</i>
<b>01</b>	<b>Débat d'Orientation Budgétaire 2003</b>	<i>p. 7</i>
	<b>Décisions du Maire</b>	<i>p. 23</i>
<b>02</b>	<b>Motion pour une « Journée Nationale de la Résistance »</b>	<i>p. 24</i>
<b>03</b>	<b>Cession de la parcelle CA 446 à Bézis à la S.A.R.L. D.B.M. PIERRE ET RENOVATION</b>	<i>p. 26</i>
<b>04</b>	<b>Ligne électrique souterraine rue Léo Lagrange - Constitution d'une servitude sur la parcelle AH – 443</b>	<i>p. 27</i>
<b>05</b>	<b>Assainissement – Convention spéciale de déversement des eaux de ruissellement de la plate-forme de la SEDE dans la station d'épuration – Approbation de l'avenant n° 1</b>	<i>p. 28</i>
<b>06</b>	<b>Assainissement – Convention spéciale de déversement des lixiviats du SICTOM du pays d'Albret dans la station d'épuration – Approbation de l'avenant n° 1</b>	<i>p. 29</i>
<b>07</b>	<b>Assainissement – Avenue Jean Jaurès – Construction du réseau E.P. – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises</b>	<i>p. 30</i>
<b>08</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>	<i>p. 32</i>
<b>09</b>	<b>Musée – Programme d'expositions temporaires 2003- Demande de subventions</b>	<i>p. 35</i>
<b>10</b>	<b>Subventions aux associations</b>	<i>p. 38</i>
<b>11</b>	<b>Garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen Habitat pour l'opération « amélioration de 382 logements HLM et PSR cité Rodrigues</b>	<i>p. 40</i>

- |           |   |       |
|-----------|---|-------|
| <b>12</b> | <b>Garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen Habitat pour la construction de 33 garages cité Paganel (aménagement espaces extérieurs)</b> | p. 42 |
| <b>13</b> | <b>Garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen Habitat pour la réalisation de 34 logements rue de Panot</b>                                 | p. 44 |
| <b>14</b> | <b>Garantie d'emprunt à la SA d'HLM Logis 47 pour l'acquisition amélioration d'un logement situé 23 rue de la Masse</b>             | p. 46 |

**Annexe : Débat d'orientation budgétaire 2003**

## M. VEYRET

J'ai reçu les pouvoirs suivants :

- de Mme Liliane ALAGNOU à Mme Sylvie RICAUD
- de Mme Marie Thérèse FRANCOIS-PONCET à M. Jean DIONIS du SEJOUR

Le quorum est atteint. Nous désignons Mme BORIES comme secrétaire de séance.

Quelqu'un a-t-il des commentaires à faire concernant le compte rendu de la dernière séance du 16 Décembre 2002 ?

## M. QUERBES

Dans mon intervention, je faisais mention d'un droit de pétition qui figurait au règlement intérieur. Il s'agit en fait d'une proposition qui avait été faite. Je souhaiterais, en page 14, que soit **remplacée** la phrase « *Je vous rappelle que notre règlement intérieur prévoyait ...* » **par** « *Je vous rappelle que nous avons proposé que notre règlement intérieur prévoit...* ».

Enfin, en page 26 au 2<sup>ème</sup> paragraphe, après « Le Premier ministre veut que l'Etat se regroupe sur ses fonctions régaliennes », **remplacer** « *mais l'Université fait partie de l'enseignement supérieur* » **par** « *or, l'enseignement supérieur fait partie de ces fonctions* ».

## M. VEYRET

Merci. Après ces observations, le compte rendu est adopté.

Avant de débiter l'ordre du jour, je souhaiterais évoquer la mémoire de celui qui nous manque. J'ai souhaité que sa photo soit présente car je considère qu'il restera à jamais Premier adjoint au Maire.

Je ne ferai pas le récapitulatif de tous ses combats. Il a participé à de nombreuses élections. Il a été élu au Conseil municipal au sein duquel il a toujours fourni, autant dans l'opposition que dans la majorité, un travail important. Nous avons préparé ensemble cette séance, avec le Débat d'orientation budgétaire. Et c'est la raison pour laquelle j'ai voulu la maintenir.

Il va surtout nous manquer sur le plan de l'amitié. On m'avait demandé, au cours de ses obsèques, de faire un discours. J'ai eu beaucoup de mal à le faire. Mais j'espère avoir correctement retransmis ce que chacun d'entre nous pouvait ressentir.

Je voudrais que, pendant une minute, nous évoquions ensemble sa mémoire, en silence.

.....

Je vous remercie.

Monsieur BOULHOL va devenir conseiller municipal. Je l'ai contacté et il a manifesté son accord.

Mais vous comprendrez que je lui ai demandé de ne pas participer à cette séance. Nous le rencontrerons lors de la prochaine séance de mars.

Passons à l'étude de l'ordre du jour.

**24 février 2003**

25 février 2003

**Etaient présents :**

M. Alain VEYRET, Maire – M. Jean QUERBES ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Jean Louis MATEOS ; Mme Sandrine DERISBOURG ; Mme Lucette LOUSTEAU ; M. André MAZIERE ; M. Alain BEDOURET ; Mme Dominique PIGEAU ; M. Jean-Pierre DOURNEAU ; Mme Catherine PITOUS - Adjoint - ; M. Michel COUDERC ; M. Jacques CLOUCHE ; M. Michel CAMINADE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean-Claude DISSES ; Mme Marie-Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; M. Philippe LIBIER ; M. Dominique RENARD ; Mme Marie Thérèse ALONSO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD (pouvoir de Mme Liliane ALAGNOU) ; Mme Patricia HENRY ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; M. Jean DIONIS du SEJOUR (pouvoir de Mme Marie-Thérèse FRANCOIS-PONCET) ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean Louis MAUROUX - Conseillers Municipaux

Absents : Mme Marie-Josèphe CABRIT - M. Daniel SOULIGNAC – M. Jean Pierre BOULHOL

**EXPOSE...**

## **1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### **M. VEYRET, Maire**

Avant que nous entrions dans le Débat d'Orientation Budgétaire lui même, je souhaiterais faire une introduction préalable :

Le Débat d'Orientation Budgétaire porte sur les 5 budgets qui restent à couvrir pour ce mandat.

La situation financière de la ville d'Agen est particulièrement dégradée et nécessite de prendre des mesures drastiques et forcément impopulaires pour la rétablir.

Si rien n'est fait, comme je le dis depuis 2001, la ville sera en situation de mise sous tutelle, incapable de payer les dettes qu'elle a contractées. Déjà l'an dernier nous avons envisagé une hausse fiscale importante mais celle ci n'aurait porté que sur les impôts « ménages ».

Parallèlement, la situation de la CAA, intimement liée à celle de la ville a nécessité elle aussi une prise de conscience et la mise en œuvre de mesure de sauvegarde des grands équilibres financiers qui passeront par une hausse de la fiscalité des entreprises qui ne peut intervenir qu'après une hausse de la fiscalité des ménages.

L'historique de cette situation grave est à rechercher dans la stratégie adoptée lors du mandat précédent :

En effet la stratégie fiscale de conserver une TP très faible sur Agen a abouti lors du passage en CAA à la TP Unique à une dotation de compensation définitivement faible, avec pour corollaire un levier fiscal aujourd'hui réduit de moitié. Ainsi pour le même produit fiscal lié à la hausse de 1996 (7%) il nous faudrait aujourd'hui une augmentation de 15% à faire supporter uniquement par les ménages.

Dans le même temps, la municipalité précédente a décidé d'un effort d'investissement très important en 1999,2000 et 2001, sans en avoir les moyens en terme d'autofinancement (épargne nette négative depuis 2000) et en ne s'en donnant pas les moyens soit par un partage avec la CAA (Aguasud) soit par une augmentation adaptée de la fiscalité.

Elle a donc financé ces investissements par le recours exclusif à l'emprunt dégradant pour longtemps les finances de la ville. Cette situation a été pointée dès le début du nouveau mandat à la fois par l'équipe en place mais aussi par le consultant que nous avons mandaté et bientôt la Chambre Régionale des Comptes dont je ne peux pour l'instant faire état des conclusions provisoires confirmera cette situation.

Le recours aux emplois aidés (Emplois jeune, CES et CEC) de façon très importante ces dernières années pour faire face aux missions de la ville a masqué artificiellement la dérive des frais de personnel qu'il nous faut maintenant assumer en raison du désengagement de l'Etat et du caractère indispensable de la plupart de ces emplois pour assurer les missions qui sont celles de la municipalité.

Enfin aucune provision n'avait été faite pour répondre à l'obligation de passage aux 35 heures qu'il nous a fallu négocier des notre prise de fonction. Cette négociation s'est d'ailleurs faite en essayant de limiter au maximum les embauches et la hausse de la masse salariale.

### **Plusieurs scénarios s'offraient à nous :**

D'une part le statu quo, scénario irréaliste conduisant à financer dès 2003 le remboursement des emprunts par de nouveaux emprunts c'est a dire « faire de la cavalerie » et se diriger vers la mise sous tutelle de la ville.

D'autre part une hausse fiscale modérée pour couvrir l'annuité de la dette et arrêter tout investissement pendant des années avec pour conséquence une dépréciation importante des services rendus à la population, et une dégradation des voiries et des bâtiments publics déjà trop longtemps négligés.

**Une autre solution était possible, plus courageuse** et sans doute beaucoup plus soumise à critiques et que nous avons adoptée :

**Réduire** les dépenses de gestion en faisant des économies sans remettre en cause la qualité du service public Pour cela nous avons demandé à l'ensemble des services de remettre en cause leur mode de fonctionnement et d'optimiser leurs dépenses. Cette démarche passe aussi par une rigueur plus importante dans l'octroi des subventions, des aides sociales d'urgence, des contributions accordés aux écoles privés pour les élèves non agenais et la sollicitation des communes d'origines pour les enfants non agenais scolarisés sur Agen. La même rigueur devant s'appliquer en matière de politique tarifaire pour les usagers non agenais( enfants ou adultes) de l'ensemble des équipements publics.

**Négocier** le partenariat de la CAA pour les investissements d'intérêt communautaire qui sont nécessaire sur l'agglomération et qui jusqu'alors n'étaient décidés que par Agen et financés que par les agenais (salles de sport, voirie d'intérêt communautaire etc...)

**Négocier** au niveau de l'agglomération de nouveau transferts de compétences qui à terme permettront à la ville de réduire ses dépenses de fonctionnement.

Enfin et en fonction de la pertinence du maintien de certaines missions, la **baisse de la masse salariale** au fur et à mesure des départs en retraite qui ne seront significatifs qu'à partir de 2006-2007.

Ces mesures ne suffisant pas il fallait aussi proposer une **hausse de la fiscalité** qui permette de rétablir les grands équilibres financiers de la ville tout en maintenant une capacité d'investissement et de maintenance satisfaisante. La hauteur de l'investissement choisie est de 5 M d'euros par an qui nous permettront un Plan Prévisionnel d'Investissement digne de ce nom mais qui oblige aussi à faire des choix comme par exemple le renoncement au projet musée.

La nouvelle municipalité n'a donc pas renoncé malgré la confirmation d'une situation catastrophique à assumer le programme que les agenais ont choisi lors des dernières municipales, elle prend ses responsabilités avec courage...et la tête haute.

Je ne pense pas que vous souhaitiez que nous lisions intégralement le D.O.B. (qui figure en fin de ce compte rendu). Je préférerais que nous passions à la discussion, en espérant que nous saurons avoir la sérénité qui convient à ce débat, dans les circonstances actuelles.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Au nom de tous mes collègues de l'Opposition Municipale, je tenais à associer chacun de ses membres, à l'hommage rassemblé du Conseil Municipal d'Agen, rendu à M. Maurice ORENSTEIN.

M. ORENSTEIN avait su devenir Agenais. Il s'était fait véritablement adopter par notre ville, et ce n'est pas forcément une ville facile lorsqu'il s'agit de la convaincre en profondeur. Mais son respect pour notre art de vivre –on le voyait à Armandie, sur le boulevard de la République, en Mairie et dans tout ce qui fait la vie agenaise-, ainsi que son dévouement pour la cause publique Agenaise, avaient fini par emporter une très large adhésion des agenais qui en avaient fait leur premier adjoint.

Aujourd'hui, derrière vous M. le Maire et derrière le Conseil Municipal unanime, nous tenons –membres de l'opposition-, à rendre un hommage respectueux à Maurice ORENSTEIN, au nom de ce dévouement agenais. Car ayant été nous même en responsabilités dans cette mairie, nous savons que le travail d'adjoint, -et de Premier adjoint a fortiori-, est un travail passionnant, mais aussi parfois épuisant et ingrat. Nous saluons donc, ce soir, notre collègue comme un passionné et comme un travailleur acharné de la cause publique agenaise.

Nous voulons dire à son épouse et à ses deux filles que nous partageons leurs peines et qu'elles peuvent être fières de ce qu'a fait pour Agen Maurice ORENSTEIN.

Ce soir, M. le Maire, nous aurons à cœur de respecter le deuil de notre collègue.

Par respect pour sa mémoire, nous limiterons nos interventions à un commentaire général. Peut-être eut-il été préférable de repousser cette séance de quelques jours ? Mais nous respecterons votre choix, M. le Maire, en participant sobrement et discrètement à cette séance de ce soir.

Nous vous demandons, en revanche, de prévoir une séance budgétaire renforcée car, dans l'esprit que je viens de souligner, nous ne ferons pas, ce soir, toutes nos observations et nous les reporterons sur la séance budgétaire.

Pour l'essentiel, nous ne ferons que 2 remarques :

- 1) La politique fiscale de la commune
- 2) La politique scolaire

### *1) La politique fiscale de la commune*

En ce qui concerne la politique fiscale de la commune proposée, à savoir, une hausse de 27 % de la fiscalité communale applicable aux ménages (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation), nous tenons à dire notre désaccord le plus complet sur cette politique. Cette augmentation est, à notre avis, beaucoup trop brutale et beaucoup trop importante. Ainsi nous vous demandons de bien vouloir la débattre à nouveau au moment du budget, et de remettre en chantier cette stratégie financière à la fois confuse et politicienne.

Nous affirmons avec force une nouvelle fois –même si nous commençons à en être fatigués puisque nous le disons depuis deux ans- que les finances laissées par la municipalité du Dr Chollet étaient correctes : les documents que vous nous avez remis ce soir en attestent. Quel Maire, parmi les 36 500 Maires de France, n'aurait pas été heureux de recevoir une municipalité avec une marge brute de 16,5 % ? Quel Maire d'une ville moyenne, n'aurait pas été heureux de trouver une dette de 1100 euros par habitant ? Cela devient un vieux débat.

Nous réfléchissons, pour notre part, à une stratégie financière qui d'ailleurs aurait du être mise en œuvre dès l'année dernière. Et ce que vous avez fait l'an dernier avait de fortes connotations électorales et n'a trompé personne. Nous pensons que cet autre chemin financier passe par une politique de maîtrise des coûts beaucoup plus efficace que celle qui est entreprise. Et nous demandons à nos collègues de bien regarder les documents transmis par l'administration –et donc vous-même, M. le Maire-, et notamment comment ont évolué les frais de personnel et plus globalement le train de vie de la Mairie, en 2002 et 2003.

Nous vous demandons aussi d'engager, enfin, une politique de transfert des charges et des coûts cohérente avec la Communauté d'Agglomération. Comment ne pas réagir lorsque vous annoncez que vous allez titulariser 11 emplois-jeunes au service Politique de la ville, alors que c'est une compétence statutaire depuis 1999 de la C.A.A. ?

Enfin, cette hausse est à notre avis beaucoup trop politique et ne vise qu'un seul but : aboutir en termes de communication à l'équation suivante :

Hausse de 27 % = héritage Chollet

J'ai peur que vous arriviez à une autre image, qui est peut-être aussi caricaturale, mais qui va vous revenir directement dans la figure. C'est :

Hausse de 27 % = gestion Veyret de 2001 à 2003

Ce débat dure depuis deux ans et si vous voulez le prolonger, nous le tiendrons, cette fois avec vigueur au moment de la séance budgétaire. Nous le tiendrons surtout vis à vis des agenais, une dernière fois, en mettant des moyens importants de communication directe avec les agenais. Et nous leur faisons confiance pour être lucides, et pour le montrer lorsqu'ils auront à le montrer lors des prochaines échéances où ils auront la parole.

Voilà pour la politique fiscale et financière.

Nous voulons maintenant vous alerter sur la politique scolaire, et nous le faisons en urgence car nous avons appris qu'une réunion importante aurait lieu vendredi prochain entre votre adjoint, M. Matéos, et les services concernés.

## *2°) La politique scolaire.*

Nous vous demandons, très solennellement, d'abandonner l'orientation qui correspond à ne plus aider les élèves non agenais, ou bien à compenser de manière égale les trous financiers que vous aurez créés, aussi bien dans les écoles publiques que privées. Nous vous alertons sur la gravité des orientations prises, qui touche la liberté du choix des familles dans l'ensemble du pays de l'agenais.

Aujourd'hui, pour les 80 000 habitants du pays de l'agenais, et contrairement au secteur public où l'on trouve globalement une école par commune, quel autre choix ont les parents qui veulent mettre leurs enfants dans les écoles libres que de les amener à Félix Aunac, Sainte Foy, ou le Sacré Cœur ?

Il s'agit là, M. le Maire, d'un débat extrêmement sensible. Un équilibre républicain a été difficile à trouver, et chaque fois qu'il a été déplacé –en 84 ou en 95- le peuple français a réagi violemment. Nous vous demandons de ne pas déplacer les équilibres agenais, que toutes les municipalités ont respectés, quelles soient des municipalités de sensibilité radicale –de M. Pain ou M. Pomarède-, les municipalités de gauche du Dr Esquirol, les municipalités de droite de M. Ricci, du Dr Chollet. Toutes ont respecté cet équilibre entre le public et le privé.

Nous vous demandons instamment l'abandon de cette orientation budgétaire qui, de toute évidence, manquera sa cible en terme d'économie. C'est aux parents d'élèves des écoles libres, c'est aux dirigeants des écoles libres de prendre leurs responsabilités. Il y a de fortes chances que leur réaction sera de vous demander l'application stricte de la Loi, si vous en veniez à vous désengager des élèves non agenais.

Que dit cette Loi ? Elle dit que vous devez donner autant dans la dotation pour un élève du secteur libre que pour un élève du secteur public. Quels sont les chiffres aujourd'hui ? Vous donnez pour un élève d'une école libre 224 € par an, alors qu'un élève du secteur public coûte 1 702 €. Nous avons pris beaucoup de temps pour étudier de ce dossier et nous sommes prêts à aller au débat contradictoire avec vous. Et ce coût est de 850 € pour un élève d'école élémentaire.

Donc, symboliquement vous faites quelque chose de grave. Vous déchirez une réalité agenaise. Financièrement, vous allez dans le mur. Juridiquement, aucun tribunal administratif ne vous donnera raison.

Tout en respectant les personnes en charge -car je pense que c'est plutôt une affaire collective-, je vous demande quelle est la cohérence d'une politique scolaire qui, en début du mandat, vous fait faire un geste majeur en faisant bénéficier les non-agenais des tarifs agenais au niveau des cantines, et qui 2 ans après, fait un virage à 180 degrés en supprimant l'aide au non agenais ? Vous atteignez là, M. le Maire, un degré de confusion extrême. Et nous vous demandons calmement, sereinement, de remettre de l'ordre dans vos idées et dans votre politique scolaire.

Le vrai problème en matière de scolarité, -et votre document qui a par ailleurs des qualités, le dit mais de manière elliptique- est qu'Agen a aujourd'hui 27 écoles, dont 15 Maternelles et 12 Primaires. Cet appareil scolaire vient d'un autre âge, l'âge où il n'y avait pas d'écoles dans les communes périphériques et l'âge du baby-boom. Tout cela est terminé.

Le fait de financer 27 écoles représente un coût énorme pour la collectivité agenaise. Vous avez, M. le Maire, à lancer un véritable schéma directeur au niveau des écoles agenaises. Est-il normal qu'une école ne soit pas aux normes -l'école Gaston Salvan-, avec à côté, l'école Scaliger ?

Tout le monde est conscient aujourd'hui -y compris les parents d'élèves- que les élèves agenais seraient mieux accueillis dans des écoles plus modernes et mieux équipées. Pour ce débat, M. le Maire, qui est le vrai débat, nous sommes prêts de vous pour vous aider et nous sommes prêts à y arriver.

Pour le reste, votre document appelle de notre part beaucoup de remarques, mais pour les raisons rappelées en début de conseil, à savoir la sobriété et la discrétion que nous devons à Maurice Orenstein, nous les réserverons à la séance budgétaire.

Je vous remercie.

## **M. BEDOURET**

M. Dionis du Séjour, je souhaiterais que vous précisiez ce que vous avez dit sur les écoles : vous souhaitez des écoles mieux équipées et plus accueillantes, mais en nombre plus restreint. C'est bien cela ?

## **M. DIONIS du SEJOUR**

M. Bédouret, c'est votre document qui parle : lorsque vous posez ces lignes là, vous écrivez des choses courageuses et vraies. Et au lieu de faire une agression caractérisée contre l'école libre qui vous amènera droit dans le mur, ouvrons ce débat. Nous sommes prêts à en discuter.

## **M. MAZIERE**

Je ne connais pas exactement la terminologie. Mais je suis choqué d'entendre parler d'école libre, comme si certaines écoles n'étaient pas libres et d'autres oui. On se croirait revenus à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle ou au début du XX<sup>ème</sup>.

Donc, M. Dionis du Séjour, j'aimerais vous entendre parler simplement d'écoles privées, car la liberté est aussi dans les écoles publiques.

## **M. MAUROUX**

Toutes les écoles de la ville d'Agen, y compris celles qui font partie de l'enseignement privé, sont des écoles de l'Etat car elles sont sous contrat avec l'Etat et que l'enseignement dispensé est contrôlé par l'Etat. Il y a ensuite la liberté, pour les parents, de mettre leurs enfants dans tel ou tel lieu.

C'est un grand bien pour notre République que l'Etat assure cette liberté. Il ne faut donc pas, par des mesures annexes, restreindre cette liberté.

## **M. MATEOS**

Pour répondre tout d'abord aux coûts avancés par M. Dionis du Séjour, nos services travaillent actuellement sur le coût d'un enfant scolarisé dans le public, afin d'en connaître le montant exact pour la réunion du vendredi 28. Nous avons rencontré déjà deux fois les directrices et directeurs des écoles privés. L'échange va se poursuivre le 28 et, comme M. le Maire l'a indiqué tout à l'heure, le forfait annuel sera réévalué de manière significative.

Par ailleurs, bien sûr que notre patrimoine scolaire date des années cinquante. La population scolaire, depuis une dizaine d'année, ne cesse de décroître. Et je suis prêt à accepter la participation de l'opposition dans l'étude de la carte scolaire.

Car il est vrai qu'il existe nombre d'écoles vétustes : Gaston Salvan a été citée, et je citerai également l'école maternelle Edouard Lacour qui réside dans des préfabriqués. Et il y en a d'autres, avec une plus forte densité dans les secteurs où la population scolaire baisse le plus. Et par contre, des secteurs comme Agen Sud se développent, de par les constructions et la dynamique commerciale accrue.

Nous travaillons très rapidement sur ce dossier pour pouvoir faire, en concertation avec l'Inspection d'Académie, des propositions pour la rentrée de septembre 2004 en s'appuyant sur les critères qui ont été consignés dans le dossier que vous avez évoqué.

Je ne pense pas que l'on doive dramatiser à outrance. Mais il est vrai que cette réflexion s'impose de manière de plus en plus urgente, afin d'améliorer le confort de l'accueil dans nos écoles publiques.

## **Mme MASSALAZ**

Ce redéploiement des écoles est un acte courageux qu'il faudra effectivement faire. Nous l'avons commencé en fermant l'école maternelle Jules Ferry qui ne correspondait plus aux normes de sécurité. Et nous nous étions aperçus, à cette occasion, en répartissant les enfants dans les autres écoles, qu'il était même inutile d'ouvrir des classes supplémentaires. C'est donc une démarche à poursuivre et à élargir.

Je ne dirai rien de plus sur l'école libre. Nous avons des documents à échanger qui éclaireront le sujet.

## **M. LIBIER**

J'aimerais revenir au débat d'aujourd'hui qui est le Débat d'orientation budgétaire.

Notre collègue Jean Dionis du Séjour, avec brio, tire un ratio : le ratio de la marge brute 2001 : 16,5 %. Et il s'adresse à Monsieur le Maire en disant : « *quel est le Maire de France qui ne voudrait pas de ce ratio ?* ». Mais cela ne trompe personne, car nous savons tous que le taux de marge brute sert à payer les annuités des emprunts réalisés –rappelons que les emprunts ont augmenté de 50 % en trois ans-.

Ce qu'il faut considérer, M. Dionis du Séjour, ce n'est pas le taux de marge brute, mais le taux de marge nette. Et lorsque l'on se trouve avec un taux de marge nette négatif de moins 5 Millions d'euros, -c'est à dire que notre municipalité est dans l'incapacité de payer ces indemnités-, ces 16,5 % ne veulent rien dire.

Merci de m'avoir permis de revenir simplement au Débat d'orientation budgétaire et de donner quelques éléments qui ne tromperont pas les agenais.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Nous aurons un débat financier et fiscal lors de la prochaine séance budgétaire. Je pense en avoir dit l'essentiel et bien entendu, je ne suis pas d'accord avec ce que vient de dire M. Libier.

Je reviens au débat scolaire. Je dis aujourd'hui, avec gravité, que si vous restez sur le même axe, vous supprimerez 50 % de l'aide à Félix Aunac et à Ste Foy, et plus de 25 % de l'aide au Sacré Cœur. Je peux vous dire ce qui va se passer et vous en porterez la responsabilité en terme de politique scolaire de la ville : « *vous mettrez en grande difficulté le Sacré Cœur qui est fragile.* »

Tu dis qu'il ne faut pas dramatiser, Jean Louis. Je ne cherche pas à dramatiser, mais simplement à dire les choses. Le Sacré Cœur est fragile, et avec ce que vous faites, il faut savoir que nous risquons la fermeture du Sacré Cœur, ainsi que de Ste Foy qui est aussi sur des équilibres fragiles.

Donc aujourd'hui, pour le D.O.B., nous vous demandons d'ouvrir le débat de fond, car il s'agit d'un débat qui va déchirer la réalité agenaise. Et tout cela pour rien, car au final, vous allez payer et être condamnés par le Tribunal administratif.

C'est notre rôle d'opposition de vous dire que vous êtes dans une impasse. Essayez pour une fois de nous entendre.

## **M. MATEOS**

Nous nous sommes engagés auprès des directeurs de Félix Aunac, Ste Foy et le Sacré Cœur, et nous avons écrit aux Maire des autres communes pour leur demander de nous faire connaître, avant le 31 mars, s'ils participeront ou non à la prise en charge des frais de scolarité des élèves de leur commune.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Je peux d'avance te donner leur réponse. Ils ne donneront rien parce qu'ils ont, chez eux, une école et donc qu'ils rendent le service public scolaire. Ils diront que les enfants peuvent aller dans les écoles de leurs communes. Disons les choses vraies : si vous le faites pour des raisons politiques, allez-y. Mais le débat aura eu lieu aujourd'hui.

Et ne dites pas que cela amènera une hausse significative : vous ferez 5 à 6 % sur 50 %. Car si vous deviez faire 20 % cela ne servira à rien ; il vaudrait mieux alors revenir en arrière sur les cantines et ne pas faire cette hausse.

Je peux te dire aujourd'hui Jean Louis, les yeux dans les yeux, que les Maires des autres communes ne donneront rien.

## **M. QUERBES**

Je trouve assez anormal que l'on particularise cette question de l'école, dans l'ensemble des propositions de redéploiement qui sont faites par la municipalité.

A quel type de problème sommes-nous confrontés, sur cette question comme sur beaucoup d'autres ? Sur la réalité de dépenses qui sont liées à la centralité d'une ville. Cela n'est pas propre à Agen mais à toutes les agglomérations : depuis 20 ou 30 ans, les agglomérations-centre ont pris à leur charge les activités à la place des communes environnantes. Cela est vrai dans énormément de domaines et se justifiait, à l'époque, du fait que la richesse se trouvait le plus souvent dans les communes-centre : c'est parce que la taxe professionnelle était importante dans les communes centre qu'il apparaissait normal que la commune-centre assume sur le plan scolaire, culturel et sportif, les charges qui n'auraient pas dû lui incomber. Voilà le problème général.

Depuis que nous sommes entrés dans une autre logique, -en raison de la crise financière des collectivités locales, avec l'intercommunalité et la création des

communautés de communes et d'agglomérations-, nous entamons une réflexion pour un peu plus de justice dans la répartition entre les richesses et les besoins, sachant que les richesses et les besoins ne se répartissent pas de la même manière géographiquement, tout au contraire.

On peut notamment constater un déséquilibre croissant entre la répartition des richesses et des besoins, par exemple au niveau des communes de l'agglomération, avec la répartition du nombre de logements HLM et le moyen de l'impôt sur le revenu : il est évident qu'il existe des différences très significatives.

La question qui nous est posée est de savoir comment rétablir la justice par rapport aux agenais, dans une évolution qui dure depuis dix à vingt ans, et qui a encore été aggravée par les conditions de constitution de la communauté des communes puis de l'agglomération -qui a été catastrophique dans ce domaine de la répartition des richesses et des besoins-.

Je voulais poser ce problème, comme il a été posé par la municipalité, parmi un ensemble de questions destinées à un redéploiement. C'est dans cet esprit que nous faisons ce soir cette proposition.

Bien évidemment, en ce qui concerne l'enseignement, la Loi sera appliquée car elle constitue la règle sur laquelle nous nous appuyons.

## **M. CLOUCHE**

Je voudrais revenir sur deux observations qui ont été formulées.

L'une concerne la politique de la ville et je la renvoie aux conseils précédents pour rappeler qu'il ne doit pas y avoir confusion entre la politique de la ville et le contrat de ville. Ce dernier n'a pas prévu le transfert de la politique d'animation des communes vers la CAA.

Ensuite, Jean a introduit une notion de politique politicienne dans la décision de recours à la fiscalité l'année dernière. Je tiens donc à rappeler les conditions qui ont amené, collectivement, la CAA à demander le report. Il ne s'agissait pas d'une décision de la ville d'Agen, mais elle était la chronique annoncée du Débat d'orientation budgétaire de la CAA.

A l'époque, le Président Angotti annonçait déjà les difficultés financières liées à l'adoption des statuts de la Communauté d'agglomération : il constatait une baisse du taux d'épargne de la CAA, et prévoyait l'hypothèse d'une dotation de solidarité figée à son niveau de 2001, du fait que le taux d'épargne se maintenait au niveau des exercices précédents. Et toi-même, Jean, tu en prenais acte puisque tu constatais que la Communauté d'agglomération avait hérité de 7,8 Millions de DGF pour deux compétences. Et tu disais que l'accord passé entre les communes au niveau de la dotation de solidarité retournait 5,3 Millions de francs aux communes sur les 7,8 Millions. Et tu concluais enfin en disant qu'il y avait là un problème à traiter collectivement : *« on pourra, disais-tu, être modeste au niveau des*

*compétences à venir, soit avoir plus d'ambitions mais en dégagant des ressources supplémentaires ».*

C'est ce que nous avons fait et nous nous sommes trouvés devant une augmentation lourde de l'encours de dette –en raison des nombreux chantiers que nous poursuivons-. Mais notre encours de dettes est passé de 100 millions à 180 millions, avec une augmentation de la dotation de solidarité qui passait de 5 millions à 19 millions en 2007.

Et donc, avec la détérioration des ratios d'équilibre, nous avons été obligés de prendre des mesures drastiques. Parmi ces mesures, même si nous avons dû pénaliser les communes pour permettre à la CAA de retrouver les marges de manœuvre nécessaires, nous avons décidé non pas de figer la dotation de solidarité à 2001 comme le subodorait mon prédécesseur, mais à 2002 avec quelques mesures d'accompagnement dont une dotation de solidarité complémentaire aux villes d'Agen et de Layrac et une ristourne sur la dotation figée à travers des aides à la réalisation de travaux au cours de trois exercices.

Je ne peux donc pas laisser dire qu'il y avait là une manœuvre politicienne, d'autant que cette décision de la CAA a été prise à l'unanimité, et qu'actuellement, au bureau, se trouve une répartition qui n'est pas particulièrement favorable au Maire d'Agen avec 4 Maires de droite et 3 Maires de gauche. L'unanimité s'est faite simplement sur une mesure qui était de salubrité publique.

Par contre, le constat que nous pouvons faire est que la décision prise n'a pas amélioré considérablement les ratios de la CAA.

Car il y avait aussi le problème de la dé-liaison à la baisse de la TPU qui nous interdisait d'augmenter la taxe professionnelle unique avant l'année prochaine. Donc cette année encore, nous devons construire notre budget avec des investissements lourds : vous avez certainement compris que nous poursuivrions les travaux de protection contre les inondations, qui est une de nos priorités -j'ai d'ailleurs rendu hommage aux élus successifs lors de la dernière inondation puisque nous avons pu constater que, contrairement à ce que certains pensaient, la protection réalisée a rempli sa mission. Nous souhaitons aussi poursuivre le contournement d'Agen et le développement de l'Université de façon à aboutir rapidement à la création d'un IUT de plein exercice.

Donc, avec cette politique d'investissements lourds, il convenait que nous rétablissions les finances de la C.A.A. Et sans doute nous aussi, l'année prochaine, serons-nous obligés de relever le taux de la T.P. dans la mesure permise soit le taux moyen pondéré de l'augmentation fiscale des communes de l'agglomération.

Voilà les précisions que je voulais apporter car elles me paraissaient importantes pour le débat qui nous rassemble.

## **M. MAUROUX**

Pourrais-je connaître l'incidence pour le budget de la ville, cette année, du fait que la dotation de solidarité communautaire soit figée ?

## **M. CLOUCHE**

Je peux répondre en rappelant que la commune du Passage a abandonné 7,2 Millions, la ville d'Agen abandonne 6 Millions, la ville de Boé abandonne 3,250 Millions, et Bon Rencontre abandonne 1,570 Millions de Francs. Il s'agit là du global sur l'ensemble de la période 2002 à 2006 puisque, dans leur sagesse, nos prédécesseurs avaient envisagé de figer la dotation de solidarité statutairement en 2006. Et comme cela était pénalisant pour l'ensemble des communes, nous avons en contrepartie inscrit 3 Millions de francs par an sur trois ans, destinés aux communes qui avaient fait l'effort d'abandonner une partie de leur dotation de solidarité. Cette somme sera répartie au prorata de leur effort, ce qui représente 33,3 % pour la ville d'Agen, qu'elle recevra au travers d'une dotation annuelle pendant 3 ans.

## **M. VEYRET**

Si personne ne souhaite reprendre la parole, je vais répondre.

Tout d'abord, je vous remercie de l'hommage adressé à Maurice Orenstein. J'y suis très sensible, au delà de l'action politique qui pouvait nous unir. Je vous en remercie donc à la fois pour sa famille et tous ses amis.

Sur le problème politique, je vous ai écouté m'expliquer que tout Maire serait heureux de se retrouver dans la situation financière que nous avons trouvés, en étant élus à la Mairie d'Agen en 2001. Et bien, je vais vous faire un aveu : si nous avions eu en main les comptes administratifs –qui n'étaient pas encore sortis-, et tous les éléments financiers de la ville, nous aurions réfléchi à deux fois avant de présenter une liste. Car je vous rappelle que, pour le budget 2001, nous vous avons mis en garde contre l'augmentation de l'endettement qui devenait déraisonnable. Je ne sais donc pas si nous aurions eu le même entrain à vouloir gérer cette ville.

Ensuite, je dirai que j'ai simplement les pieds sur terre. Et lorsque l'on se retrouve avec une épargne nette négative de moins 1 million d'euros, puis de moins 2 millions d'euros, simplement parce que le budget a été plombé par des investissements lourds uniquement financés par l'emprunt, je me dis que le gestionnaire en question avait deux solutions : soit investir sans penser au lendemain –et je remarque que les PPI que vous faisiez étaient sur 3 ans et pas au-delà, alors que nous faisons un DOB qui porte sur l'ensemble du mandat-, soit vous étiez convaincus que vous n'auriez plus en charge la gestion de cette ville et qu'après vous... le déluge !

Cela fait deux ans que nous disons la vérité, vous ne voulez pas l'entendre. Mais le problème sera réglé dans trois semaines puisque nous aurons le résultat définitif de la Chambre régionale des comptes -qui ne fera certainement pas de faveur

particulière au Maire d'Agen-. Et alors vous saurez ce que je suis tenu de ne pas divulguer pour l'instant. Mais rassurez-vous, M. Dionis, lorsque je pourrai en parler, je le ferai. Je pense d'ailleurs qu'en réalité, vous êtes déjà au courant puisque l'ancien Maire a, comme moi, déjà reçu le rapport provisoire.

Nous ferons une séance spéciale et une information de la population sur le rapport établi par des Magistrats dont vous considérez certainement, comme moi, qu'ils sont parfaitement rigoureux et honnêtes.

En tout état de cause, vous ne vous avez fait aucune fleur en nous abandonnant ce budget. Mais vous nous avez plutôt laissé un chemin de croix que nous assumons, et dont j'espère que nous sortirons grandis.

Vous faites de la démagogie aussi, lorsque vous nous demandez de faire des économies de gestion. Nous en faisons : 1 million d'euros, ce n'est pas négligeable. Et en même temps, vous nous dites : *augmentez la dépense*. Car je me souviens d'un récent conseil où vous m'avez dit : « *vous n'allez pas jouer les marchands de tapis pour 50 000 euros* » lorsque nous parlions d'une éventuelle subvention supplémentaire au Florida.

Vous me parlez ensuite de la situation des écoles privées, en disant : « *vous déclenchez la guerre* ». Alors que je tente de répondre aux préceptes que vous me susurrez constamment à l'oreille : « *respectez les agenais et faites payer les autres* » Dans le cadre de la loi –mais j'ai peur que vous ne la connaissiez pas vous-même parfaitement-, nous avons prévenu depuis longtemps que nous recentrerions nos actions vers les élèves agenais. Et il n'y a pas de raison que les autres communes ne soient pas sollicitées et ne répondent pas.

C'est d'ailleurs peut-être aux habitants des autres communes de se tourner vers leur Maire pour leur demander de participer au financement des écoles privées -dont je reconnais avec vous qu'elles sont de qualité mais qu'elles siègent exclusivement à Agen-. Les arbitrages n'ont pas encore été faits, laissez nous négocier.

Vous dites ensuite que nous sommes contradictoires sur le sujet des écoles publiques, alors que nous ne le sommes pas. Car lorsque le Maire d'Agen accorde une dérogation, il fait effectivement du social au niveau de la cantine scolaire et il applique le critère social du coefficient familial. Puisque c'est nous-même qui autorisons ces élèves à venir sur Agen, nous ne pouvons pas faire de ségrégation sociale.

Par contre, dans les écoles privées, le Maire ne donne aucune autorisation pour que les élèves y soient scolarisées. Donc si demain, tout le département décide d'envoyer ses enfants dans les écoles privées, il faudrait que la population agenaise le paie ? Soyons cohérents : nous n'avons pas à payer systématiquement, pour des choses que nous ne contrôlons pas. Par contre, nous serons très attentifs à respecter un montant en accord avec la loi, qui attribue aux écoles une juste rémunération pour les élèves agenais.

Enfin, en ce qui concerne la réflexion sur l'ensemble des écoles publiques agenaises, il y en a effectivement trop. En outre, je les ai trouvés en arrivant dans un

tel état de délabrement que j'ai demandé qu'une analyse soit faite afin de connaître les écoles éventuellement à regrouper et les investissements indispensables à la réhabilitation d'un nombre limité d'écoles. Je préfère offrir une meilleure école à plus d'élèves que plusieurs écoles de mauvaise qualité au même nombre d'élèves. Vous pouvez d'ailleurs constater, sur le plan pluri-annuel d'investissement, que nous faisons quelque chose que vous n'avez pas fait : nous revoyons le mobilier qui est dans un état catastrophique.

Je me pose des questions sur un certain nombre d'écoles : sur Edouard Lacour où il y a de plus en plus d'élèves et pour laquelle nous devons peut-être faire des investissements en nouveaux bâtiments ; sur Paul-Bert également. Pour répondre à ces objectifs, nous devons nous en donner les moyens.

Cette réflexion a démarré il y a un an et demi, et nous vous remercions aujourd'hui de nous appuyer dans cette démarche, car il ne sera pas plus facile de régler ce problème que celui des écoles privées.

Malheureusement, nos prédécesseurs dont vous faisiez partie, -pour l'urbanisme, la voirie, les emprunts, à la fois au niveau de la ville mais aussi de la CAA- nous ont déjà bien chargé la barque en terme d'emprunts à rembourser. Et si je n'augmente pas la fiscalité, cela signifie que je refuse de rembourser des dettes que vous avez contractées, et je demande alors au Préfet de s'en occuper ? Si demain, je suis obligé d'emprunter pour payer les dettes, j'appellerai cela « la cavalerie ». Et vous savez comme moi que cela est interdit en matière de finances publiques.

Je pense que le débat sur les causes de la dégradation des finances sera clos lorsque la Chambre régionale des comptes aura rendu son verdict. Il vous faudra alors être très fort, après avoir dit hier que la C.R.C. avait rendu un quitus sur votre gestion, pour dire demain que le prochain rapport de la même C.R.C. est complètement stupide. Le débat sera clos sur la situation financière et sur les circonstances dans lesquelles la nouvelle municipalité a abordé son mandat.

Je n'avais pas envie de gérer votre misère. Je voulais que cette équipe municipale puisse réaliser un certain nombre de choses sur lesquelles elle s'était engagée. Elle se donne donc les moyens de les réaliser. Les agenais jugeront. Mais les élections se dérouleront dans quatre ans et d'ici là, beaucoup d'eau aura passé sous les ponts.

Lors du débat sur le budget vous pourrez vous exprimer librement sur nos propositions. La majorité prendra sa décision.

Concernant les écoles privées, actuellement nous négocions et nous assumerons de la même manière nos responsabilités.

Nous avons assez débattu sur ce rapport. Je suis resté très discret pendant que chacun s'exprimait. Il est de tradition que le Maire s'exprime en dernier et clôture le débat.

Le Débat d'orientation Budgétaire n'est pas soumis à un vote, mais simplement à un débat.

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède

## **DELIBERE**

Et débat sur les orientations budgétaires exposées.

## **DECISIONS DU MAIRE**

### **M. QUERBES, Adjoint au Maire**

Vous avez, par délibération du 2 avril 2001, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1476** Mise à disposition au profit de la Régie de quartier Agen Sud-Est de locaux administratifs situés à Paganel, et de locaux techniques situés 362 rue de Rodrigues et avenue Edouard Heriot
- 1477** Convention de partenariat culturel avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord
- 1478** Modification d'une régie de recettes et d'avances de l'Action culturelle
- 1479** Modification de la régie de recettes du Centre culturel
- 1480** Convention de partenariat culturel avec le Crédit Agricole
- 1481** Avenant n°1 aux conventions des 23 et 25 août 2000 de mise à disposition au profit de M. Jean Marc GIBAUX d'un local et de 2 étals au marché couvert d'Agen
- 1482** Terme au marché négocié du 13/04/2000 avec RS Consultant sur la programmation de la rénovation du musée
- 1483** Défense des intérêts de la ville d'Agen devant le tribunal administratif de Bordeaux
- 1484** Mise à disposition par la ville d'Agen d'un local situé 92 D rue Marcel Pagnol et 1, impasse Baudelaire à Paganel au profit du CIDF 47

### **M. QUERBES**

Quelqu'un a-t-il des observations à faire sur ces décisions ?

Personne. Alors nous passons au rapport suivant.

## **02 – MOTION POUR UNE « JOURNEE NATIONALE DE LA RESISTANCE »**

### **M. VEYRET, Maire**

La ville d'Agen a reçu de l'Association des « Amis de la Résistance ANACR » de Lot-et-Garonne une lettre de demande de soutien à sa revendication pour l'institution d'une Journée Nationale de la Résistance.

Les Amis de la Résistance ANACR proposent que soit retenue la date du 27 mai en mémoire du 27 mai 1943, date anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance présidé par Jean Moulin, qui allait engager toutes les forces combattantes pour la libération de notre pays.

Cette demande ne vise pas à créer un jour supplémentaire chômé ou une cérémonie en sus de celles déjà existantes, mais à permettre d'évoquer, dans tous les établissements d'enseignement, l'histoire de la Résistance.

Une circulaire de Madame Ségolène ROYAL invitait d'ailleurs l'Education nationale à évoquer l'Histoire de la Résistance au cours du mois de mai.

Cette journée commémorative pourrait en outre être le prétexte à présenter des films, expositions et conférences avec des témoignages de résistants.

L'intérêt suscité par l'actuelle opération « champs de mémoires, mémoires de camps », initiée à Agen dans le cadre de l'action culturelle municipale, nous montre qu'il y a effectivement une place pour un travail de mémoire.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Au niveau des personnalités de la Résistance se trouve le Général de Gaulle. Mais la personnalité de Jean Moulin est incontestable. C'est une personnalité de la Résistance intérieure, d'un courage exceptionnel et nous nous associons tous à votre proposition.

### **M. COUDERC**

En annexe à cette délibération approuvée par tous, je voudrais rappeler que le Musée de la résistance attend un rafraîchissement de ses murs de la part de la Mairie. Je pense que cela ne pose pas de problème mais je souhaiterais que nous ayons à cœur de faire ce que demandent les associations de résistants pour un musée qui vaut le détour, qui est fréquenté par les scolaires, et qui est une belle leçon d'histoire, toujours contemporaine.

## **M. VEYRET**

Il n'y aura pas de problème pour la réfection des peintures. Il existe par ailleurs une réflexion globale sur le fonctionnement de ce Musée de la résistance, de manière à optimiser son fonctionnement.

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**SOUTIENT** la démarche de l'ANACR par la motion suivante :

« Le conseil municipal de la Ville d'Agen soutient la démarche de l'Association Les Amis de la Résistance ANACR visant à officialiser la date du 27 mai comme Journée Nationale de la Résistance ».

## **03 – CESSION DE LA PARCELLE CA 446 A BEZIS A LA SARL D.B.M. PIERRE ET RENOVATION**

### **Mme PIGEAU, Adjoint au Maire**

Par délibération du 17 janvier 2000, l'assemblée municipale a pris la décision :

1°- de déclasser une bande de terre de 345 m<sup>2</sup> qui traverse une propriété privée et relie l'Avenue de Stalingrad à la Rue Marcel Massip.

2°- de céder cette parcelle au propriétaire riverain : M. Wiame, pour lui permettre d'aménager un lotissement.

M. Wiame a renoncé à la réalisation de l'acquisition de la parcelle et à l'opération immobilière et il a cédé ses biens à la S.A.R.L. D.B.M. Pierre et Révovation.

Le nouvel acquéreur demande donc, à son tour, à la Ville de lui vendre la bande de terre de 345 m<sup>2</sup> référencée au cadastre section CA, n° 446.

Les Services Fiscaux ont évalué le terrain à 1,5 € le m<sup>2</sup>.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- VEND** à la S.A.R.L. D.B.M. Pierre et Rénovation dont le Siège Social est à AILLAS en Gironde la parcelle cadastrée section AD, n° 446, d'une superficie de 345 m<sup>2</sup> au prix de 1,5 € le m<sup>2</sup>.

**2/- AUTORISE** M. le Maire à signer tous actes et documents qui s'y rattachent.

**3/- DIT** que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

**4/- PRECISE** que le produit de la cession sera imputé au budget de l'exercice en cours :

Chapitre : 77 Produits exceptionnels

Article : 775 Produits de cession d'immobilisations

Fonction : 824 Autres opérations d'aménagement urbain.

## **04 – LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE RUE LEO LAGRANGE – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LA PARCELLE AG 443**

### **Mme PIGEAU, Adjoint au Maire**

Par courrier du 4 octobre 2002, le responsable d'E.D.F.-G.D.F., services de Lot-et-Garonne, a proposé à la Ville d'AGEN de faire passer dans un fourreau souterrain une partie du réseau électrique aérien qui traverse la parcelle AH – 443, propriété de la Ville d'AGEN.

L'ensemble de cette parcelle est affecté actuellement à l'activité du Centre de Loisirs de Donnefort.

Cette démarche a reçu l'accord de la Ville.

Il convient donc de définir les obligations liées au passage du fourreau sur une longueur d'environ 20 ml par la constitution d'une servitude.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- AUTORISE** E.D.F.-G.D.F., services de Lot-et-Garonne, à passer une ligne électrique basse tension dans un fourreau souterrain de 20 ml environ implantée sur la parcelle AH 443.

**2/- ACCEPTE** la constitution d'une servitude selon le projet établi par Maître VONACHEN, Notaire à Puymirol.

**3/- AUTORISE** M. le MAIRE à signer tous actes et documents nécessaires à cette implantation.

## **05 – ASSAINISSEMENT – CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT DE LA PLATE-FORME DE LA SEDE DANS LA STATION D'EPURATION – APPROBATION DE L'AVENANT N°1**

### **M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

La convention spéciale pour le déversement dans la station d'épuration de Rouquet des eaux de ruissellement en provenance de la plate-forme de compostage de Caudecoste, intervenue entre la Ville d'AGEN, la SEDE et la CEO, enregistrée en Préfecture le 14 mars 2001, est arrivée à échéance le 31 décembre 2002.

Par lettre du 13 décembre 2002, la SEDE sollicite la prolongation de cette convention.

La Ville d'Agen, en accord avec la C.E.O., concessionnaire de la station, peut continuer à recevoir et traiter ces eaux aux conditions fixées dans la dite convention.

L'avenant N° 1 prolonge la durée de la convention pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente. Cette prolongation ne pourra excéder cinq (5) ans, portant ainsi le terme de la convention au 31 décembre 2007.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1, ci-annexé, à la convention tripartite, avec la SEDE et la C.E.O.

**06 – ASSAINISSEMENT – CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES LIXIVIATS DU SICTOM DU PAYS D'ALBRET DANS LA STATION D'EPURATION – APPROBATION DE L'AVENANT N°1**

**M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

La convention spéciale pour le déversement dans la station d'épuration de Rouquet des lixiviats provenant du centre d'enfouissement technique du Pays d'Albret, intervenue entre la Ville d'AGEN, le SICTOM et la CEO, enregistrée en Préfecture le 14 mars 2001, est arrivée à échéance le 31 décembre 2002.

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Pays d'Albret sollicite la prolongation de cette convention.

La Ville d'Agen, en accord avec la C.E.O., concessionnaire de la station d'épuration, peut recevoir et traiter ces lixiviats aux conditions fixées dans la dite convention.

L'avenant N° 1 prolonge la durée de la convention pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période équivalente. Cette prolongation ne pourra excéder cinq (5) ans, portant ainsi le terme de la convention au 31 décembre 2007.

**M. VEYRET**

Passons au vote

**LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 ci-annexé, à la convention tripartite, avec le S.I.C.T.O.M. du pays d'Albret et la C.E.O.

## **07 – ASSAINISSEMENT AVENUE JEAN JAURES – CONSTRUCTION DU RESEAU E.P. – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

### **M. BEDOURET, Adjoint au Maire**

L'urbanisation du secteur Jean Jaurès - Denfert Rochereau va entraîner une plus grande imperméabilisation des sols, l'accélération de la concentration des eaux pluviales et un débit instantané plus important.

Sur ce site, aujourd'hui quasiment dépourvu de réseau d'eaux pluviales, celles-ci ruissellent en surface et, pour une grande part, s'infiltrent dans le sol, compte tenu de son état.

Les opérations immobilières et d'infrastructure prévues comprendront la création de réseaux d'évacuation des eaux pluviales, qu'il conviendra de recueillir sur le réseau public et de l'avenue Jean Jaurès.

Sur chaque côté de l'avenue Jean Jaurès se trouve un collecteur unitaire, de faible diamètre (500 mm), très peu profonds du fait que ce sont les busages des anciens fossés de la RN 113, dans un état médiocre et dont les capacités de débit sont insuffisantes. À terme, ce réseau devra être remplacé par un réseau neuf d'eaux usées.

Pour assurer aujourd'hui la desserte publique du secteur à urbaniser, il est donc nécessaire de construire la 1<sup>ère</sup> phase du réseau de l'avenue Jean Jaurès (420 m linéaires de 1 200 mm de diamètre), depuis la rue Jean Terles jusqu'à la rue Alphonse Daudet. Dans le futur, cette 1<sup>ère</sup> phase devra être complétée par un 2<sup>ème</sup> tronçon de 450 m de long, de la rue Alphonse Daudet à la rue des Écoles de Transmission.réseau

Le projet dressé par les Services Techniques, est estimé à un montant de 500 000 € TTC.

### **M. VEYRET**

Passons au vote

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la construction du réseau d'eaux pluviales avenue Jean Jaurès, depuis la rue Jean Terles jusqu'à la rue Alphonse Daudet, pour un montant estimé à 500 000 € TTC ;

**2/- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous marchés à intervenir ;

**3/- DIT** que les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget de l'assainissement :

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours*

*Article 2315 : Installations techniques, matériel et outillage industriel.*

## 08 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### M. QUERBES, Adjoint au Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation. Pour tenir compte de l'évolution des missions des services, du renouvellement des postes de travail nécessité par le renouvellement naturel des effectifs et par le déroulement de carrière des agents, il est nécessaire :

- de transformer :

- 2 postes d'agent du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe 31,5 h/semaine en 2 postes d'agent du patrimoine à temps complet
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 16,10 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20,5 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 29,90 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 30,9 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20,3 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 27,5 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 22,2 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 27,2 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 28 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 32,2 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 14,2 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20,9 h/semaine
  - 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'agent de maîtrise principal
  - 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'assistant qualifié de conservation de patrimoine et des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste d'agent social en 1 poste d'agent social qualifié de 2<sup>ème</sup> classe
  - 3 postes de gardien principal en 3 postes de brigadier et brigadier-chef

- de supprimer :

- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 10,8 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 11,7 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 32,7 h/semaine

- de créer :

- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 6,1 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 16,5 h/semaine

Par ailleurs, la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire prévoit la possibilité de titularisation par intégration directe des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale remplissant un certain nombre de conditions de diplômes et d'ancienneté. Pour la Ville d'AGEN, un agent contractuel de droit public recruté en application de l'article 3 de la loi d 26 janvier 1984 , peut bénéficier d'une intégration directe dans le cadre d'emplois des Attachés. Dans ces conditions, il convient :

- de transformer

- 1 poste de chargé de mission informatique en 1 poste d'attaché territorial

**M. VEYRET**

Passons au vote

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

### **1/- TRANSFORME**

- 2 postes d'agent du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe 31,5 h/semaine en 2 postes d'agent du patrimoine à temps complet

- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 16,10 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20,5 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 29,90 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 30,9 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20,3 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 27,5 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 22,2 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 27,2 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 28 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 32,2 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 14,2 h/semaine en 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 20,9 h/semaine
- 1 poste de chargé de mission informatique en 1 poste d'attaché territorial
  - 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'agent de maîtrise principal
  - 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste d'assistant qualifié de conservation de patrimoine et des bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste d'agent social en 1 poste d'agent social qualifié de 2<sup>ème</sup> classe
  - 3 postes de gardien principal en 3 postes de brigadier et brigadier-chef

## **2/- SUPPRIME**

- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 10,8 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 11,7 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 32,7 h/semaine

## **3/- CREE**

- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 6,10 h/semaine
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet 16,5 h/semaine

## **09 – MUSEE – PROGRAMME D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES 2003 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **Mme LAUZZANA – Adjointe au Maire**

Pour l'année 2003, le Musée de la Ville d'Agen proposera un programme d'expositions temporaires cohérent et de qualité qui permettra de découvrir deux versants du patrimoine artistique en lien avec les collections du Musée : celui de la photographie d'aujourd'hui dans une ville qui a vu travailler le célèbre inventeur de la photo couleur, Ducos du Hauron, avec l'exposition de l'artiste Laurent Millet et celui de l'art moderne avec la rétrospective d'un peintre aquitain, Roland Bierge, décédé en 1991.

En lien avec ces manifestations, un important projet de médiation en direction de tous les publics sera mis en œuvre par le Musée pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et au patrimoine et la Ville bénéficiera d'une attractivité renforcée pendant la période touristique.

#### **1/ - Exposition : « *ça se passe ici*, exposition-installation de Laurent MILLET » au Musée (25 avril 2003- 29 septembre 2003).**

L'exposition des œuvres de l'artiste photographe Laurent Millet inaugure pour le musée une série d'expositions temporaires autour de la photographie contemporaine. En invitant des artistes dont la photographie est au centre de leur pratique artistique, il souhaite créer des ponts entre les différents domaines de ses collections. Ducos du Hauron, célèbre inventeur de la photo couleur, dont le Musée possède un fonds historique, sera ainsi le premier lien entre passé et présent.

Laurent Millet est un artiste français reconnu sur la scène internationale : plusieurs de ses œuvres sont dans des collections nationales (Fonds national d'art contemporain Paris, Bibliothèque Nationale, Musée de la Photo à Chalons-sur-Saône, Galerie municipale du Château d'Eau à Toulouse, etc...) et internationales (Musée de Santa Fe, USA). Le Musée présentera ses derniers travaux : photographies en noir et blanc et en couleur accompagnées d'installations-sculptures légères et poétiques. Le monde photographié par Laurent Millet, qui vit au bord de l'estuaire de la Gironde, est celui de la lumière, du ciel, de la terre et de l'eau. Dans ces paysages choisis, il reconstruit des paysages qui jouent du trompe-l'œil entre surfaces et volumes, entre réalité et représentation.

Une action éducative importante, notamment dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale et dans celui du contrat du temps libre, sera mise en place.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à **32 500 € TTC** Elle peut bénéficier du soutien de la DRAC-Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

**2/ - Exposition « Les couleurs sont la musique des yeux - Rétrospective Roland Bierge (1922-1991) » à l'église des Jacobins d'Agen (mi-juin 2003 – 29 septembre 2003).**

L'exposition rétrospective du peintre Roland Bierge (1922-1991) dont les œuvres abstraites, joyeuses et colorées dialogueront avec la superbe architecture de l'Eglise des Jacobins et avec ses fresques médiévales géométriques, s'inscrit dans une démarche de découverte du patrimoine artistique régional en lien avec les collections du Musée.

Représentant de « l'Ecole de Paris », Bierge, peintre né au pays Basque et installé à Paris, est toujours resté attaché à sa région. Cependant, aucun Musée d'Aquitaine n'avait jusqu'alors présenté son travail dans sa continuité : une soixantaine de tableaux et de dessins, formeront un ensemble aussi cohérent que riche, qui permettra à chacun de prendre la mesure d'un artiste représentatif de plusieurs courants qui ont influencé sa génération. Les œuvres, huiles sur toile, dessins au crayon et encres sont issues de la collection de l'artiste et sont prêtées par Madame Marie-Madeleine Bierge, sa veuve. L'exposition couvre les premières années de création (1946) jusqu'aux dernières œuvres (1991)

Cette exposition permettra aussi de rendre attractifs les Jacobins dont nous voulons assurer régulièrement l'ouverture estivale.

Le budget prévisionnel de cette exposition s'élève à **33 000 € TTC**. Elle peut bénéficier du soutien de la DRAC-Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

## **M. COUDERC**

Je souhaiterais ajouter une précision s'agissant de l'exposition Bierge. La lecture du document pourrait faire croire qu'il s'agit d'un peintre inconnu d'Agen. Cela est excusable de la part des plus jeunes agenais. Mais je tiens à rappeler que Roland Bierge a été grand prix de la ville d'Agen, qu'il a fait deux expositions majeures dans la ville et que, par ailleurs, le musée possède une de ses œuvres.

Il s'agit d'une affaire de longue date, que j'avais eu l'occasion de traiter, et dont le but final est non pas de refaire une exposition complète mais de trouver un lieu permanent, afin d'y exposer toutes les œuvres de Bierge que nous allons recevoir en donation.

Donc, avis aux communes amatrices de cette future donation. Et un certain nombre d'amis de Roland Bierge –dont moi-même et Jacques Clouché, qui a été un des promoteurs de cette exposition- se réuniront pour veiller à ce que la meilleure publicité soit faite à cette donation et à la future exposition.

**M. VEYRET**

Passons au vote

**LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/ - AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de la DRAC Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Lot-et-Garonne

**2/ - FIXE** le prix maximum du catalogue Laurent Millet à 20 €

**3/ - DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2003 :

En dépenses : Chapitre 011 – Charges à caractère général  
Fonction 322 - Musées

En recettes : Chapitre 74 -Dotations, subventions et participations  
Fonction 322 - Musées

## 10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### Mme HENRY, Conseillère municipale

La nouvelle procédure d'attribution des subventions ordinaires aux associations a défini un calendrier de traitement qui prévoit leur vote par le Conseil Municipal au cours du mois de mai.

Or, pour certaines associations qui emploient du personnel, un mandatement tardif serait difficilement supportable en terme de trésorerie.

Il est donc nécessaire de procéder au versement d'un acompte représentant au maximum 50% de la somme versée en 2002, dans l'attente de la délibération attribuant les subventions aux associations, le 12 mai prochain. L'acompte ne peut dépasser la somme de 23 000€ en l'absence de convention passée avec l'association.

Les associations concernées sont les suivantes :

### SPORT

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'ACOMPTE
SUA Rugby	45 500
SUA Football	19 514
SUA Natation	6 632
Agen Basket Club	16 572
Agen Football Club	7 000

### CULTURE

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'ACOMPTE
Les Chants de Garonne	6 860
Oratorio	6 098

### DIVERS

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'ACOMPTE
Office du Tourisme	22 000
Comité des Œuvres Sociales	22 000

## ENFANCE ET JEUNESSE

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE L'ACOMPTE
Amicale Laïque	15 550
Le Temps des Tout Petits	22 000
Récré Eveil	14 483
Ludothèque	11 205

### M. VEYRET

Passons au vote

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**1/- AUTORISE** M. le Maire à verser les acomptes sur subventions ordinaires ci-dessus ;

**2/- IMPUTE** ces dépenses au :

*CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante*

ARTICLE 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Par affectation sur les crédits qui seront prévus au BP 2003 :

Fonction 33 : action culturelle	12 958€
Fonction 415 : sports	95 218€
Fonction 421 : centres de loisirs	15 550€
Fonction 524 : interventions sociales	22 000€
Fonction 64 : crèches et garderies	47 688€
Fonction 95 : aides au tourisme	22 000€

## 11 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR L'OPERATION AMELIORATION DE 382 LOGEMENTS HLM ET PSR CITE RODRIGUES

### M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 18 juin 2002, le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'HLM Agen-Habitat a adopté les marchés de travaux, le prix de revient et le plan de financement permettant la réalisation de 382 logements HLM et PSR cité Rodrigues.

Cette réalisation amène l'OPM HLM Agen Habitat à contracter auprès du S.A.L.F. un emprunt de **127 500 €**, au titre du 1 % participation des employeurs à l'effort de construction.

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ce prêt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt	:	<b>127 500 €</b>
- Durée	:	<i>30 ans</i>
- Taux d'intérêt	:	<i>1 % l'an</i>
- Remboursements	:	Annuels à terme échu

### M. VEYRET

Passons au vote

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1- ACCORDE** la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour la réalisation d'un prêt de **127 500 €** auprès du S.A.L.F. aux conditions précisées ci-dessus.

**ARTICLE 2** - Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du S.A.L.F., adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

**ARTICLE 3** - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4** - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

## 12 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 33 GARAGES CITE PAGANEL (AMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS)

### M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 17 septembre 2002, le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'HLM Agen-Habitat a adopté les marchés de travaux, le prix de revient et le plan de financement permettant la réalisation des travaux relatifs aux aménagements des espaces extérieurs de la cité Paganel comprenant la construction de 33 garages.

Cette réalisation amène l'OPM HLM Agen Habitat à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de **160 000 €**

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ce prêt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- *Nature du prêt* : *Prêt Projet Urbain*
- *Montant du prêt* : **160 000 €**
- *Durée* : *15 ans*
- *Taux d'intérêt actuariel annuel* : *4,20 % l'an*
- *Différé d'amortissement* : *Sans différé*
- *Taux de progression des annuités* : *0,00 % l'an*
- *Préfinancement* : *Sans*
- *Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité* : en fonction de la variation du Livret A.
- *Echéances* : *Annuelles*
- 
- Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

### M. VEYRET

Passons au vote

#### LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf M. DIONIS du SEJOUR qui ne participe pas au vote)

**ARTICLE 1-** la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour la réalisation d'un Prêt Projet Urbain de **160 000 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions précisées ci-dessus.

**ARTICLE 2** - Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

**ARTICLE 3** - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4** - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

## 13 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR LA REALISATION DE 34 LOGEMENTS RUE DE PANOT

### M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 18 juin 2002, le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'HLM Agen-Habitat a adopté les marchés de travaux, le prix de revient et le plan de financement permettant la réalisation de l'opération citée en objet.

Cette réalisation amène l'OPM HLM. Agen Habitat à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de **1 600 000 €** pour la construction de 34 logements collectifs.

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ce prêt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- *Nature du prêt* : *P.L.U.S.*
  - *Montant du prêt* : **1 600 000 €**
  - *Durée* : *35 ans*
  - *Taux d'intérêt actuariel annuel* : *4,20 % l'an*
  - *Différé d'amortissement* : *1 an*
  - *Taux de progression des annuités* : *0,00 % l'an*
  - *Préfinancement* : *Sans*
  - *Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité* : : en fonction de la variation du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.
  - *Echéances* : *Annuelles*
- Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

### M. VEYRET

Passons au vote

#### LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf M. DIONIS du SEJOUR qui ne participe pas au vote)

**1/- ACCORDE** la garantie communale à l'Office Public Municipal d'HLM Agen Habitat pour la réalisation d'un Prêt Locatif à Usage Social de **1 600 000 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions précisées ci-dessus.

**ARTICLE 2** - Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations F., adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

**ARTICLE 3** - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4** - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

## 14 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR L'ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT SITUE 23 RUE DE LA MASSE

### M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 28 juin 2002 , le Conseil d'Administration de LOGIS 47 a autorisé le montage d'une opération d'acquisition-amélioration d'un logement au 23 rue de la Masse.

Cette réalisation amène LOGIS 47 à contracter un Prêt PLAI d'un montant de **39 536,43 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ce prêt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- *Type de prêt* : *PLAI*
- *Montant du prêt* : **39 536,43 €**
- *Taux d'intérêt actuariel annuel* : *3,70 %*
- *Taux de progressivité* : *0,5 %*
- *Durée* : *35 ans*
- *Périodicité des échéances* : *Annuelles*
- *Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité* : *en fonction de la variation du taux du Livret A*

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

### M. VEYRET

Passons au vote

#### LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf M. DIONIS du SEJOUR qui ne participe pas au vote)

**ARTICLE 1 - ACCORDE** la garantie communale à LOGIS 47 pour la réalisation d'un prêt de **39 536,43 €** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions précisées ci-dessus.

**ARTICLE 2** - Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations

adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

**ARTICLE 3** - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4** - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

-----

**M. VEYRET**

La prochaine séance concernera le débat budgétaire. Cependant, il est possible que le Conseil municipal soit convoqué préalablement pour une information sur le rapport de la Chambre régionale des comptes.

La séance est levée.

-----

**Le Président,**

**La Secrétaire de séance,**

**M. Alain VEYRET**

**Mme Naziha BORIES-MATALLAH**